

Communiqué de presse concernant l'assemblée plénière de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse des 18 et 19 mars 2016

L'afflux de réfugiés et la réforme de la fiscalité des entreprises au menu des discussions de la Conférence centrale

L'assemblée plénière de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse des 18 et 19 mars 2016, réunie à Gerzensee (BE), s'est penchée sur deux sujets politiques d'une actualité brûlante qui concernent également de près les Eglises, à savoir l'arrivée massive de réfugiés et la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Le nouveau régime du financement des tâches pastorales et la collaboration avec la Conférence des évêques dans ce domaine ont constitué également un thème de discussion important.

«Affronter ensemble les défis»

C'est sous ce titre que Mario Gattiker, le secrétaire d'Etat aux migrations, a placé son exposé introductif. Il a souligné que c'est déjà dans les pays de transit des réfugiés que débute une saine collaboration entre l'Etat et les acteurs de la société civile. Les Eglises et les œuvres d'entraide assurent un travail considérable d'aide humanitaire, à l'instar de ce que fait aussi la Direction du développement et de la coopération (DDC) au niveau de la Confédération.

Etat, œuvres d'entraide et bénévoles

En Suisse, il convient actuellement de se préparer à des développements encore plus préoccupants, notamment à cause de la fermeture des frontières décrétées par certains pays. L'Etat, ses infrastructures et ses collaborateurs risquent d'être mis très fortement à contribution. Aussi attend-on des organisations non gouvernementales et des citoyens une participation accrue à l'accomplissement des tâches qui s'annoncent, notamment sous la forme d'offres spontanées d'hébergement, de nourriture et de prise en charge immédiate. Parallèlement, la mise sur pied d'activités propres à occuper l'esprit des requérants d'asile condamnés à l'inactivité et favorables à l'établissement de liens avec la population locale sera bienvenue. L'accueil chez des particuliers conviendra à des réfugiés ayant fait l'objet d'une décision d'admission et qui se seront déjà un peu acclimatés. Cela créera indirectement de la place pour de nouveaux arrivants.

Dans cet ordre de préoccupations, Mario Gattiker attribue un grand poids à l'ambiance régnant au sein de la population. On ne fera montre ni de négativisme ni d'enthousiasme excessif. La diffusion d'informations aussi objectives que possible et n'enjolivant pas la réalité est fondamentale. Il sera également important de mobiliser des bénévoles potentiels, de les préparer à leur tâche et d'en coordonner l'engagement. Il s'agira certes d'un effort destiné à s'inscrire dans la durée et non pas pour une courte période suivant l'arrivée des demandeurs d'asile. Aussi, le chef du Secrétariat d'Etat aux migrations a achevé son propos en remerciant les Eglises et leurs œuvres d'entraide de se montrer d'ores et déjà prêtes à affronter les défis qui nous attendent, avec leur lot d'incertitudes.

Coup d'œil sur des actions concrètes dans les cantons et au niveau local

Deux représentants de l'Eglise engagés dans l'aide aux réfugiés se sont exprimés après le haut fonctionnaire fédéral. Michel Racloz, adjoint du vicaire épiscopal pour le canton de Vaud, a rappelé le devoir essentiel de

tout un chacun d'ouvrir sa porte à l'étranger, sur lequel insiste déjà l'Ancien Testament. Il a évoqué également la destination du premier voyage du pape François qui n'était autre que l'île de Lampedusa, haut lieu de débarquement des réfugiés sur notre continent. Dès lors, aux yeux des Eglises dans le canton de Vaud, l'accueil et la prise en charge volontaire de réfugiés sont considérés comme l'expression même de la foi chrétienne. De son côté, Tanja Oliveira Niklaus, responsable du service social de la paroisse générale catholique de Berne, a souligné la diversité des efforts concrets de l'Eglise et présenté quelques exemples à cet égard: la Missione Cattolica Italiana insiste sur l'information et la sensibilisation de ses propres membres; le groupe des jeunes de la paroisse catholique de langue française récolte de l'argent pour une école en Turquie; la paroisse de St. Marien, qui propose une plateforme d'échange pour parents et enfants, a inséré dans ce projet une matinée réservée aux familles logées dans des centres de requérants, avec pour objectif de les intégrer progressivement dans les structures existantes.

Ce que nous avons et ce dont ils ont besoin

Luc Humbel, le président de la Conférence centrale, a résumé avec pertinence l'engagement des Eglises dans le domaine de l'accueil des réfugiés. «De toute évidence, les lieux de rencontre et d'hébergement, les bonnes volontés prêtes à s'engager sur le champ et l'argent nécessaire pour satisfaire aux nécessités immédiates existent. Mais le besoin le plus sérieux reste encore de trouver des personnes ayant le courage d'entreprendre et disposées à prêter main forte durablement.

Regard des Eglises sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises

Lors de la séance statutaire, les délégués ont été appelés à réfléchir également sur la troisième réforme de la fiscalité des entreprises, un projet que le parlement s'apprête à adopter tout prochainement. Evaluer la future loi en se plaçant du point de vue des Eglises requiert de distinguer deux perspectives différentes, à savoir la préoccupation éthico-sociale et la sauvegarde des ressources financières ecclésiales. La réforme proposée servira-t-elle le bien commun? Quelles en seront les répercussions sur l'économie nationale et les finances publiques? Quelle influence aura-t-elle sur la répartition équitable de la charge du financement des tâches publiques entre les entreprises et les particuliers considérée? Dans les réponses à apporter à ces questions, il y aura lieu de tenir compte aussi des normes internationales en vigueur, en vertu desquelles il n'est pas possible d'en rester au statu quo.

Concrètement, la réforme fiscale aura des implications financières pour la Conférence centrale dans la mesure où les corporations ecclésiastiques cantonales qui lui versent des contributions risquent d'être touchées de plein fouet, en particulier celles encaissant des impôts ecclésiastiques perçus sur les personnes morales ou des subsides étatiques importants. Un bref échange sur l'impact attendu dans les divers cantons a révélé une grande disparité de situations. Aussi, la Conférence centrale a-t-elle décidé de mener une enquête sur le sujet parmi ses membres. Les résultats recueillis lui permettront d'évaluer la situation avec plus de précision et de définir l'action à mener au niveau des cantons et de la Confédération. Le sujet sera repris en juin.

Nouveau régime du financement des tâches pastorales et collaboration avec la Conférence des évêques

Au-delà des affaires statutaires usuelles, les délégués ont examiné un projet de règlement d'organisation destiné à conférer un cadre contraignant à la collaboration entre la Conférence des évêques suisses (CES) et la Conférence centrale. Au cœur du dispositif envisagé figure l'institution d'un conseil de coopération

chargé de définir et de coordonner les tâches et sujets d'intérêt communs, ainsi que de préparer les décisions à prendre de part et d'autre. S'agissant du financement des tâches pastorales, cet organisme traitera des buts stratégiques à viser au travers de leur cofinancement. Les réactions des délégués par rapport au projet de règlement soumis seront prises en compte dans le cadre des prochaines négociations avec la CES. Une deuxième lecture est prévue à l'issue de laquelle le règlement proposé sera adopté.

Au-delà des aspects réglementaires, la poursuite de l'objectif d'un financement à la fois ciblé et transparent des tâches pastorales suppose de simplifier au maximum les flux financiers. A ce niveau-là également, la CES et la Conférence centrale devront se mettre en quête de solutions nouvelles. Or, les membres de la Conférence centrale se sont dits d'ores et déjà très intéressés à ce que les institutions actives à l'échelon des régions linguistiques soient financées à l'avenir exclusivement par les impôts et contributions ecclésiastiques et non plus conjointement par les diocèses et la Conférence centrale. Au sein de cette dernière aussi, il conviendra de fusionner divers crédits destinés à financer les activités pastorales, de manière à pouvoir simplifier le pilotage stratégique de l'affectation des fonds.

La collaboration fondée sur le consensus est sur les rails

Luc Humbel qui, à Gerzensee, a conduit pour la première fois les débats de l'assemblée plénière en qualité de président a affirmé que les accords et règlements régissant désormais la collaboration entre la CES et la Conférence centrale ne sauraient constituer une fin en soi. Ils doivent servir de fondement aux rapports de confiance indispensables à une action partenariale. La volonté de coopérer manifestée lors des négociations permettra de donner l'élan nécessaire à la mise en œuvre des dispositions arrêtées, laquelle est déjà en route. A cet égard, le budget de la Conférence centrale pour l'année 2017, qui sera soumis aux délégués lors de leur assemblée de juin, sera d'ores et déjà l'expression des changements décisifs prévus la concernant.

Coup d'œil rétrospectif sur l'engagement ecclésial contre l'initiative de mise en œuvre

Dans ses propos introductifs prononcés lors de l'ouverture de l'assemblée plénière, le président de la Conférence centrale, Luc Humbel, est revenu sur l'engagement ecclésial contre l'initiative dite de mise en œuvre. Lui-même ainsi que deux membres de la présidence et le secrétaire de la Conférence centrale ont accepté de figurer au nombre des premiers signataires d'un «appel urgent» à se mobiliser dans la phase finale de la campagne politique menée par l'UDC. Ils ont agi de la sorte malgré la grande réserve dont la Conférence centrale fait habituellement preuve sur des sujets politiques.

Il a expliqué cet engagement en ces termes: «Il nous a semblé important qu'une voix de l'Eglise au niveau suisse se fasse entendre également sur des questions où l'état de droit et le sort réservé à des personnes vivant à nos côtés sont en cause. L'Eglise catholique romaine en Suisse dépend elle aussi du bon fonctionnement chez nous de l'Etat de droit, cela non seulement parce qu'elle est reconnue de droit public, mais encore parce que la liberté religieuse ne serait plus qu'un faux-semblant dans la Constitution fédérale.

Il a été réjouissant de constater qu'au même moment des membres de la Conférence des évêques se sont exprimés dans le même sens. Il est souhaitable que nous puissions à l'avenir émettre ensemble des déclarations de ce genre. Leur impact n'aurait pas à en souffrir. La convention de collaboration entre la CES et la Conférence centrale nous en offre les moyens parce qu'elle prévoit la possibilité de discuter de tels sujets et de coordonner la procédure à envisager.»

Nouveau régime des relations entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne

Le nouveau régime des relations entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne a aussi constitué un objet à l'ordre du jour dans la mesure où la Conférence centrale s'est tenue à Gerzensee et, partant, dans le canton de Berne, et qu'il a été pris congé à cette occasion de Josef Wäckerle, le président sortant du Conseil synodal de l'Eglise catholique bernoise. Martin Kölbing, délégué aux affaires ecclésiastiques de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne, a exposé la manière dont l'Etat conçoit la dissociation entre les institutions ecclésiastiques et lui. De son côté, Josef Wäckerle a présenté le changement intervenu sous l'angle de vue de l'Eglise catholique dont la situation de départ se distingue à bien des égards de celle de sa sœur réformée. Cette dernière a toujours entretenu des rapports très étroits avec l'Etat, notamment sur le plan financier. Au-delà de ces aspects structurels divergents, le fait que l'Eglise catholique ait vu ses rangs augmenter en raison de l'immigration et revête une dimension plus multiculturelle contribue à marquer la différence avec l'Eglise nationale réformée bernoise.